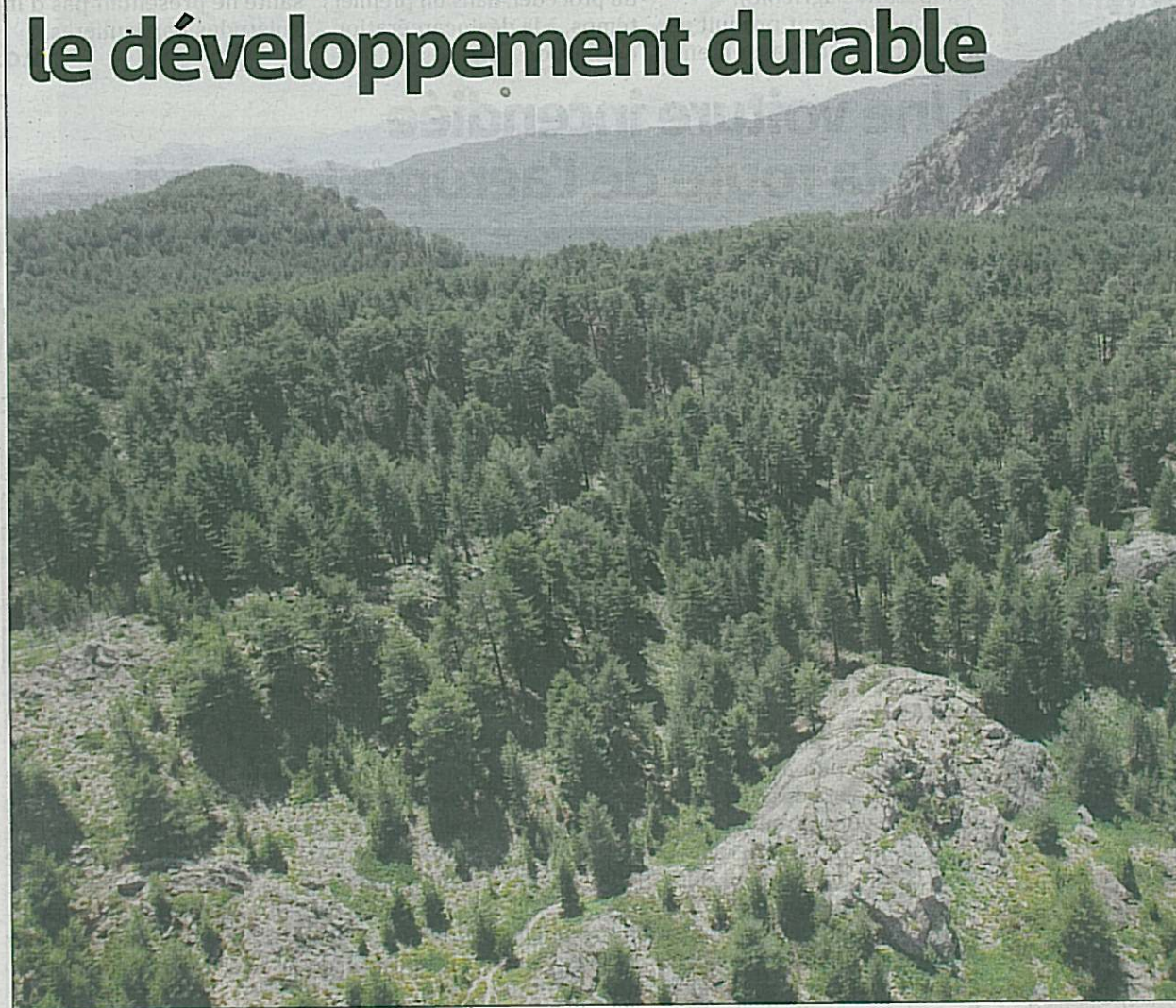


Engagement accru de la filière bois dans le développement durable



50 000 hectares de forêts corses appartenant à la CTC font désormais l'objet d'une certification qui garantit de bonnes pratiques de gestion. Des entreprises ont pris les mêmes (bonnes) résolutions. (Photo P.-A.F.)

Organisme mondial visant au développement durable de la forêt, PEFC (programme for the endorsement of forest certification schemes) s'est implanté en France en 1999.

Délivrant des certifications qui attestent de la bonne gestion des espaces ainsi labellisés, il compte aujourd'hui parmi ses adhérents 52 000 propriétaires forestiers et près de 2 700 entreprises de la filière forêt-bois (exploitants, scieries, transformateurs, constructeurs, négociants, artisans, distributeurs, papetiers, imprimeurs, éditeurs...).

De ce processus de concertation entre tous les acteurs de la société civile concernés par une gestion durable de la forêt, est donc issu le maillage qui apporte au consommateur la garantie qu'un produit portant la marque PEFC s'inscrit dans cette démarche visant à préserver la ressource.

En terme d'espace, l'étendue de forêt française certifiée par PEFC est aujourd'hui de l'ordre des 5 millions d'hectares. Soit 78 % de la forêt publique et 14 % de la forêt privée.

Un « domaine » qui prend également de l'ampleur en Corse puisque PEFC porte à la connaissance du grand public que 50 000 hectares de forêt appartenant à la collectivité territoriale de Corse (CTC) sont désormais certifiés. Ce qui représente près de 13 % de la surface forestière totale de l'île.

Mieux encore : PEFC se félicite aussi que plusieurs entreprises insulaires de la filière bois aient fait le choix de s'engager elles aussi dans la certification PEFC, à l'image de la scierie Corse Développement, de la

société de négoce associée au maillage matériaux (qui s'approvisionne majoritairement en bois local) et des Charpentiers de la Corse.

En garantissant les pratiques de gestion forestière durable et la mise en place par les acteurs engagés d'un suivi rigoureux de toutes les étapes de transformation du bois (notamment via les chaînes de contrôle), la certification PEFC permet d'assurer un accès pérenne à la ressource indispensable qu'est le bois, en privilégiant son renouvellement. Mais la certification PEFC intègre également le respect de ceux qui travaillent dans la forêt et la préservation de la biodiversité. Il faut savoir que la conjonction de l'insularité, du climat, du relief et de la géologie confère aux forêts de Corse une grande diversité biologique et écologique. Il n'est donc pas étonnant qu'elles abritent un certain nombre d'espèces animales en danger sur le reste du territoire national.

Ainsi est-il heureux que plusieurs acteurs de la filière bois de Corse aient à leur tour fait le choix de s'intégrer dans cette chaîne « responsable » à laquelle la richesse de notre patrimoine forestier donne sa pleine légitimité.

Avec 401 817 hectares de bois et forêts, la Corse est en effet la plus boisée des îles de la Méditerranée. Sachant que son taux de boisement est même deux fois supérieur à la moyenne nationale (55 % contre 26.9 %), il serait donc vraiment criminel de la part des Corses de ne pas veiller à la préservation de cette ressource.

JEAN-PAUL CAPPURI
jpcappuri@corsematin.com